

Jean Paul PROMEYRAT demeurant à LEMPDES / ALLAGNON  
s'associe au intervenants ayant déposé des observations sur  
l'application des règlement prévues concernant le BEAI de  
Lempdes.

D'une part au titre de l'EARI du BOS SACRA qui  
unifie ses parcelles à partir de celui-ci et qui ouvre cette  
possibilité aménagé.

D'autre part au titre du bos vers qui apparemment  
à dessein certaines structures, le montant en eau 12 mois  
sur 12 dans le cadre d'un équilibre de débits à  
convenir entre Deal et Allagnon étant pour moi la  
seule solution pour respecter l'ENVIRONNEMENT dans  
son sens le plus noble et le plus général.

à MASSIAC

Jean Paul PROMEYRAT

